Comité
International
Olympique

FEUILLE D'INFORMATION

Rôles et responsabilités pendant les Jeux Olympiques

6 octobre 2021

La Charte olympique distingue les trois principales composantes du Mouvement olympique avec leurs différents rôles et responsabilités par rapport aux Jeux Olympiques. Ces trois grandes composantes sont le Comité International Olympique (CIO), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les Fédérations Internationales de sport (FI). À ces trois composantes il faut encore ajouter le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), qui est chargé de la préparation et de l'accueil d'une édition particulière des Jeux.

« *Les Jeux Olympiques sont des compétitions entre athlètes en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays. Ils réunissent les athlètes sélectionnés par leurs CNO respectifs, dont les inscriptions ont été acceptées par le CIO. Les athlètes concourent sous la direction technique des FI concernées.* » (Charte olympique, Chapitre 1, Règle 6).

Les Jeux de l'Olympiade sont célébrés durant la première année d'une Olympiade, les Jeux Olympiques d'hiver durant sa troisième année. Cependant, tout le processus pour une édition dure en fait plus de neuf ans : avant le début de la phase de candidature jusqu'à la cérémonie de clôture.

Cette feuille d'information vous aidera à mieux comprendre les rôles et responsabilités des principaux organes au sein du Mouvement olympique qui contribuent à faire des Jeux Olympiques un succès.

Le Comité International Olympique (CIO)

Le CIO est le gardien des Jeux Olympiques. Le CIO est l'autorité suprême pour toute question relative aux Jeux. Le CIO confie l'honneur et la responsabilité d'accueillir les Jeux à une ville, élue lors de la Session du CIO. Une partie de la mission du CIO est « *d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques* » (Charte olympique, Chapitre 1, Règle 2) et à cette fin, et suivant les recommandations de l'Agenda olympique 2020, le CIO invite les CNO intéressés, les villes et les pays à proposer des villes intéressées pour venir discuter leurs plans et en apprendre davantage sur l'organisation des Jeux durant la phase d'invitation.

Cette nouvelle approche révolutionnaire adoptée pour l'élection des hôtes des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse se traduit par des économies substantielles pour les hôtes potentiels, ainsi que par des projets et des plans directeurs plus durables. À travers ces réformes, le CIO a pour ambition de rester en phase avec un monde en perpétuelle évolution pour offrir des jeux qui soient en meilleure adéquation avec les plans de développement à long terme des futurs hôtes, tout en préservant la magie de la manifestation olympique et en offrant aux athlètes la meilleure expérience possible. Le CIO a apporté d'importantes améliorations à l'approche adoptée pour le dialogue avec les futurs hôtes depuis l'élection de Thomas Bach en tant que président du CIO en 2013. Les réformes ont commencé à porter leurs fruits en 2014 avec l'approbation de la Session du CIO, de l'Agenda olympique 2020, la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique qui, en mettant l'accent sur la durabilité et l'héritage, a conduit à une vaste révision de tous les aspects liés à l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

La procédure de candidature à l'organisation des Jeux a été l'un des domaines clés abordés par l'Agenda olympique 2020, une nouvelle philosophie ayant été introduite afin d'inviter les hôtes potentiels à présenter des projets qui correspondraient au mieux à leurs besoins sur les plans sportif,

économique, social et en termes de planification environnementale plutôt que d'essayer d'adapter le contexte local aux Jeux. L'objectif était de créer des projets olympiques moins coûteux et optimisant l'efficacité opérationnelle, tout en dégageant une valeur ajoutée pour les futurs hôtes et en mettant l'accent sur la durabilité et l'héritage.

Fort du succès de ces initiatives, le CIO a adopté, en 2018, la nouvelle norme, un train de réformes supplémentaires qui ont donné aux hôtes olympiques encore plus de flexibilité dans la conception des Jeux pour atteindre leurs objectifs de développement à long terme. Le CIO a également renforcé l'assistance et l'expertise qu'il fournit, ainsi que le Mouvement olympique dans son ensemble.

La nouvelle approche reflète l'évolution rapide du monde dans lequel nous vivons : en tant que chef de file du Mouvement olympique, le CIO s'est positionné à l'avant-garde de l'innovation et du développement pour aider à concrétiser les meilleurs projets olympiques possibles avec le maximum d'avantages pour les parties prenantes olympiques et les futurs hôtes.

La Session du CIO exerce encore une influence directe sur l'organisation des Jeux lorsqu'elle se prononce sur le programme des sports. En principe sept ans avant les Jeux, la Commission Exécutive (CE) du CIO soumet au vote de la Session du CIO une proposition du programme initial des sports au plus tard avant que la ville hôte des Jeux soit élue (Charte olympique, Chapitre 5, texte d'application de la Règle 45, alinéa 1.1).

Le rôle du CIO après l'élection de l'hôte est d'apporter son soutien sur le plan financier, mais aussi en termes de connaissances et de compétences. Ce travail est dirigé par les commissions de coordination du CIO, qui sont constituées pour chaque édition des Jeux. Le rôle de ces commissions est défini dans la Charte : « *Afin d'améliorer l'organisation des Jeux Olympiques et la coopération entre le CIO, le COJO, les FI et les CNO, le président du CIO créera une commission de coordination des Jeux Olympiques (commission de coordination). La commission de coordination comprendra des représentants du CIO, des FI, des CNO et des athlètes. Le président de la commission de coordination gérera et mettra en œuvre les relations de travail entre ces parties.* » (Charte olympique, Chapitre 5, Règle 37).

C'est également le CIO qui est chargé de convier les CNO à participer aux Jeux, par le biais d'invitations envoyées une année avant la cérémonie d'ouverture. Le CIO invite les CNO aux Jeux mais, par l'intermédiaire de la Solidarité Olympique, il aide également les athlètes des pays en développement pour qu'ils puissent atteindre un niveau convenable pour prendre part aux Jeux, garantissant ainsi l'universalité des Jeux Olympiques.

Durant les Jeux, le CIO est l'organe responsable de l'application du Code mondial antidopage et tous ceux qui sont aux Jeux sous l'autorité du CIO sont liés aux règles antidopage du CIO. Pendant les Jeux Olympiques, le comité d'organisation a la responsabilité, sous l'égide du CIO, d'effectuer les contrôles de dopage dans l'enceinte des sites olympiques et des villages olympiques. D'autres agences antidopage (comme l'agence antidopage du pays hôte) conduisent des tests en dehors du village et des sites, à la demande et sous l'égide du CIO. Les cas résultants de ces tests sont ensuite traités par la division antidopage du Tribunal Arbitral du Sport (TAS).

Créée par le CIO en 2001, OBS (Services de radio et télévision) joue le rôle de compagnie de diffusion hôte pour les Jeux et est essentiellement responsable de fournir les images et le son des Jeux aux diffuseurs détenteurs des droits, permettant aux téléspectateurs d'obtenir des images exceptionnelles des Jeux. En complément des services d'OBS, le CIO participe également au financement des Jeux Olympiques en assurant une contribution significative au budget du comité d'organisation par le biais des revenus qu'il génère.

Le CIO s'engage à limiter les coûts des Jeux et à garantir que les Jeux laisseront un héritage profitable à la ville hôte et au pays pendant de nombreuses années après la cérémonie de clôture. Le transfert effectif des connaissances et la gestion prudente des risques sont deux autres aspects de la contribution du CIO à l'organisation des Jeux. Les programmes de transfert des connaissances du CIO, mis en œuvre par le département des Jeux Olympiques, aident les comités d'organisation à apprendre des erreurs du

passé et encouragent le recours aux meilleures pratiques dans les domaines concernés.

L'Agenda olympique 2020+5 est la nouvelle feuille de route stratégique qui déterminera la direction du CIO et du Mouvement olympique jusqu'en 2025. Il a été approuvé par la 137e Session du CIO en mars 2021. Composé de 15 recommandations, ce document s'appuie sur les résultats de l'Agenda olympique 2020. Comme l'indique son titre – Agenda olympique 2020+5, cette nouvelle feuille de route succède à l'Agenda olympique 2020.

Les Comités Nationaux Olympiques (CNO)

Le CIO reconnaît actuellement 206 CNO. Les CNO représentent et développent le Mouvement olympique dans leurs pays et territoires respectifs. La mission et le rôle des CNO sont décrits dans la Règle 27 de la Charte olympique. La mission première des CNO est de « *développer, promouvoir et protéger le Mouvement olympique dans leurs pays respectifs, conformément à la Charte olympique.* » (Charte olympique, Chapitre 4, Règle 27).

Le CNO est également un acteur clé de la préparation des Jeux ; il sélectionne en effet la ville qui le représentera durant la phase de candidature et propose cette ville au CIO. Une fois qu'une demande a été soumise au CIO en vue d'accueillir les Jeux Olympiques, le CNO de la ville candidate supervise, en tant que partie conjointement responsable, les actions et la conduite de la ville en relation avec sa candidature à l'organisation des Jeux.

Au moment de l'attribution des Jeux, c'est au CNO de la ville hôte ainsi qu'à la ville elle-même qu'est confiée l'organisation des Jeux et c'est le CNO qui est chargé de constituer un COJO. Le CNO est aussi conjointement et solidairement responsable, avec le COJO et la ville hôte, de tous les engagements pris dans le cadre des Jeux, à l'exclusion de la responsabilité financière liée aux Jeux.

La tâche la plus importante qui incombe à chaque CNO pour les Jeux Olympiques est celle de constituer, organiser et diriger sa délégation. Le CNO décide de l'inscription des athlètes proposés par les fédérations nationales correspondantes ; la sélection ne dépend toutefois pas uniquement de la performance des athlètes mais également de leur capacité à servir d'exemple pour la jeunesse sportive de leur pays. C'est également le CNO qui est responsable de sélectionner les représentants des médias qui seront accrédités par le CIO pour couvrir les Jeux Olympiques.

Pendant les Jeux, chaque CNO doit nommer un chef de mission qui aura pour tâche d'assurer la liaison entre le CNO et le CIO, les FI et le COJO. Le chef de mission peut en outre exercer d'autres fonctions qui lui sont confiées par son CNO. Le chef de mission est responsable de l'ensemble de la délégation du CNO, à savoir de tous les concurrents, officiels et autre personnel d'équipe.

Le CNO a également la charge de veiller à l'équipement, au transport et à l'hébergement des membres de sa délégation, ainsi que de décider des tenues et uniformes à porter, et de l'équipement à utiliser à l'occasion des Jeux, à l'exception toutefois de l'équipement dit spécialisé utilisé par les athlètes durant les compétitions sportives proprement dites.

C'est aussi le rôle du CNO d'inviter aux Jeux les dignitaires de son pays et d'organiser la distribution des billets à ses supporters sur son territoire (à l'exception du pays hôte où cet aspect est géré directement par le comité d'organisation).

Les Fédérations Internationales de sport (FI)

Les FI jouent un rôle essentiel dans le succès des Jeux Olympiques car ce sont elles qui dirigent leur sport durant les Jeux. En effet, les FI établissent les règles de leur propre sport et sont responsables du contrôle et de la direction technique.

Elles sont également chargées d'établir les critères d'admission aux compétitions des Jeux Olympiques et de soumettre leur système de qualification au CIO. Les FI organisent également les épreuves de qualification pour sélectionner les concurrents ou les équipes qui participent aux Jeux.

Durant la procédure de candidature et suivant les recommandations de l'Agenda olympique 2020, les FI jouent un rôle important en analysant et fournissant

des commentaires aux villes candidates sur les aspects techniques des sites pour leurs sports respectifs. Ce travail se poursuit après l'attribution des Jeux, car le COJO, le CIO, OBS et les FI collaborent étroitement sur la question des sports et des caractéristiques des installations techniques durant les Jeux Olympiques.

Les FI valident le programme de compétition pour leurs épreuves respectives qui ont lieu durant les Jeux et nomment les juges, arbitres et autres officiels techniques. Elles établissent les résultats finaux ainsi que le classement dans chaque épreuve. C'est sur la base de ces résultats que le CIO décerne ensuite les médailles aux athlètes.

Par ailleurs, les FI jouent un rôle clé dans la lutte contre le dopage. Elles collaborent étroitement avec le CIO et le COJO à cet égard. Il existe d'autres domaines de coopération. Les FI font partie de la commission tripartite, composée par ailleurs du CIO et des CNO, qui se réunit pour attribuer les places sur invitation.

La liste des FI dont les sports figurent au programme olympique

Sports inscrits au programme des XXIVe Jeux Olympiques d'hiver de Beijing 2022	
Sigle	**Nom**
IBU	Union internationale de biathlon
IBSF	Fédération Internationale de bobsleigh et de skeleton
WCF	Fédération mondiale de curling
IIHF	Fédération Internationale de hockey sur glace
FIL	Fédération Internationale de luge de course
ISU	Union internationale de patinage
FIS	Fédération Internationale de ski

Sports inscrits au programme des Jeux de la XXXIIIe Olympiade de Paris 2024	
Sigle	**Nom**
WA	World Archery Federation
World Athletics	World Athletics
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
BWF	Fédération mondiale de badminton
WBSC	Confédération mondiale de baseball et softball
FIBA	Fédération Internationale de basketball
	Boxe[1]
ICF	Fédération Internationale de canoë
UCI	Union Cycliste Internationale
WDSF	Fédération mondiale de danse sportive
IFSC	Fédération Internationale d'escalade
FEI	Fédération Équestre Internationale
FIE	Fédération Internationale d'escrime
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
IGF	Fédération Internationale de golf
FIG	Fédération Internationale de gymnastique
IWF	Fédération Internationale d'haltérophilie
IHF	Fédération Internationale de handball
FIH	Fédération Internationale de hockey
IJF	Fédération Internationale de judo
UWW	Fédération mondiale de lutte
FINA	Fédération Internationale de natation
UIPM	Union Internationale de pentathlon moderne
World Rugby	World Rugby
World Skate	World Skate
ISA	Association Internationale de surf
WT	Fédération mondiale de taekwondo
ITF	Fédération Internationale de tennis
ITTF	Fédération Internationale de tennis de table
ISSF	Fédération Internationale de tir sportif
ITU	World Triathlon
ISAF	Fédération mondiale de voile
FIVB	Fédération Internationale de volleyball

Les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO)

La Charte olympique stipule que « *L'hôte des Jeux Olympiques sera responsable de la mise en place d'un comité d'organisation (COJO) pour l'organisation des Jeux conformément au Contrat hôte olympique mentionné à la Règle 36.* » (Charte olympique, Chapitre 5, Règle 35).

L'organe exécutif du COJO comprend le ou les membres du CIO dans le pays, le président et le secrétaire général du CNO et au moins un membre

[1] À la suite de la suspension de la reconnaissance de l'AIBA par le CIO, un groupe de travail sur la boxe olympique (BTF) a été créé pour aider à organiser la qualification et le tournoi de ce sport aux Jeux olympiques de Tokyo 2020.

représentant la ville hôte et désigné par celle-ci. Il peut également comprendre des représentants des autorités publiques ainsi que d'autres personnalités.
Le travail du COJO est largement guidé par le « Contrat ville hôte – Principes » (que le CNO et la ville hôte concluent avec le CIO dès l'attribution des Jeux) et le « Contrat ville hôte – condition opérationnelles », ainsi que par le dossier de candidature et les garanties que la ville candidate a apportées durant la phase de candidature. Cela signifie que le COJO est tenu d'établir les fonctions et services pour tous les aspects des Jeux (sports, sites, finances, technologie, hébergement, restauration, services aux médias, etc.), ainsi que les opérations liées durant les Jeux. Le COJO est conseillé dans cette tâche considérable par la commission de coordination du CIO, qui supervise son travail et rend compte à la CE du CIO des progrès accomplis par le COJO.

Cependant, le COJO n'entretient pas seulement des relations étroites avec le CIO, mais aussi avec les CNO et les FI. Le COJO traite avec les CNO de divers sujets dont les inscriptions des athlètes et le village olympique. Quant aux FI, le COJO collabore avec elles pour des questions telles que les prescriptions techniques des sites, les résultats sportifs et le programme de compétition pour les Jeux, puisque ce sont les FI qui sont responsables des aspects techniques de leur sport.

Outre ses relations de travail avec le CIO, les FI et les CNO, le COJO interagit également avec une myriade d'associés et de partenaires nationaux afin de livrer et d'accueillir les Jeux tout en laissant un héritage durable. Cela comprend les autorités locales jusqu'aux plus hauts niveaux du gouvernement du pays hôte ainsi que les partenaires olympiques mondiaux, toutes ces parties prenantes ayant un rôle essentiel à jouer pour assurer le succès des Jeux.

Dans le cadre de son travail, le COJO organise le relais de la flamme olympique depuis le site antique d'Olympie en Grèce jusqu'au lieu où se trouve la vasque dans la ville hôte des Jeux.

Les autres activités dont est chargé le COJO durant son cycle de vie comprennent la protection de toutes les marques olympiques, l'organisation de l'Olympiade culturelle, la réalisation d'un tableau d'honneur portant les noms de tous les médaillés ainsi que des athlètes ayant reçu un diplôme dans chaque épreuve et la préparation du rapport officiel des Jeux une fois ceux-ci terminés.

Pour plus d'informations, contacter :
Le Centre d'Études Olympiques
Tél. +41 21 621 66 11
studies.centre@olympic.org